

20 novembre 2015 GEC(2015)6 rev2

COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE (GEC)

SUIVI DE LA RECOMMANDATION REC(2003)3 DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA PARTICIPATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES A LA PRISE DE DECISION POLITIQUE ET PUBLIQUE

QUESTIONNAIRE REVISE POUR LE CYCLE DE SUIVI 2015

I. Personne qui remplit le questionnaire							
Rempli par			Mme O	M.	0		
Prénom							
Nom							
Titre							
Organisation							
Courriel							
ETAT ME	MDDE		II. C	ONNEES D	E REFERENCE		
ETAT ME							
Année 2016 Les données doivent faire référence à la situation au 1 ^{er} janvier 2016, excepté celles relatives aux représentants politiques, qui doivent se rapporter au jour même des résultats du scrutin ¹							
III. Pouvoir legislatif							
Parlements n	ationaux						
	- Les Eta - Les Eta	tats n'a tats pa	rlementaires ayaı	mbre parlemen nt deux chamb	nts membres taire doivent mentionr res doivent mentionne ambre basse national	er la chambre basse	que
1>	Date des dern					//	
2≻	Périodicité de					Tous lesa	ans
3≻	Nombre total						
4≻	Nombre de fer	mmes	et d'hommes à	l'issue du scr	utin	a. Femmes	b. Hommes

¹ Veuillez noter que les réponses au présent questionnaire doivent prendre en compte deux dates, soit : la date des dernières élections législatives (pour les questions relatives au pouvoir législatif, les données doivent se rapporter au jour même des résultats du scrutin), et le 1^{er} janvier 2016 comme date de référence commune à tous les Etats membres pour toutes les autres questions.

	1
	- 4

		1	
5≻	Système électoral ²		
	a Scrutin majoritaire : majorité simple à un tour ou scrutin uninominal	O	
	b Scrutin majoritaire : majorité absolue (à deux tours)	O	
	c Représentation proportionnelle	O	
	i Listes ouvertes		uvertes
	ii Listes fermées		ermées
	iii Autre, veuillez préciser	O Ai	utre
	d Représentation semi-proportionnelle	O	
	i Listes ouvertes	O O	uvertes
	ii Listes fermées		ermées
	iii Autre, veuillez préciser	O A	utre
6 /	La Chambre unique/basse est-elle présidée par une femme ou par	Femme O	Homme O
6≻		Femme 9	Homme 9
	un homme ?		
7≻	La vice-présidence est-elle assurée par une femme ou par un	Femme O	Homme O
	homme?		
48	Nombre de présidences de commission parlementaire	a. Femmes	b. Hommes
9>	 Nombre de vice-présidences de commission parlementaire 	a. Femmes	b. Hommes
10>	Existe-t-il une commission parlementaire spécifique ou un autre	Oui O	Non O
102		Oul O	Non
	organe permanent sur les droits des femmes et/ou sur l'égalité des		
	chances ou l'égalité de genre ?		
	Si oui,		
11≻	veuillez préciser :		
12≻	Est-ce que des mesures législatives ou administratives ont été	Oui O	Non O
	adoptées pour garantir que les emplois du temps et les méthodes		
	de travail de la chambre basse permettent aux représentants des		
	deux sexes de concilier leur travail avec leur vie de famille ?		
	Si oui,		
13≻	précisez brièvement en quoi consistent ces mesures législatives		
	et/ou administratives :		
COMMENTAL	RES:		
	Chambre haute – à ne remplir que dans les Etats ayant deux chambres		
	Les Etats fédéraux doivent se référer à la chambre qui représente les inté	rêts des Etats comp	osant la Fédération
	(par exemple, en Allemagne, le Bundesrat)		
14>	Les membres de la chambre haute sont-ils élu-e-s ou nommé-e-s ?	O élu-e-s O no	mmé-e-s
147			7111110-0-3
	S'ils/ si elles sont élu-e-s, veuillez répondre aux questions		
	suivantes:		
15≽	Date des dernières élections	//	
16≻	Périodicité des élections	Tous les a	ns

² Systèmes électoraux:

[•] Scrutin majoritaire: majorité simple à un tour ou scrutin uninominal: dans ce système, le/la candidat-e remportant le plus grand nombre de voix est élu-e. Cela signifie que même s'il/si elle obtient les suffrages d'une proportion assez modeste des inscrit-e-s, il/elle est élu-e pourvu qu'il/elle ait reçu le plus grand nombre de suffrages exprimés. Exemple: Royaume-Uni

[•] Scrutin majoritaire : majorité absolue (à deux tours) : pour être élu-e au premier tour, le/la candidat-e doit remporter la majorité absolue des suffrages. Si aucun-e candidat-e n'obtient la majorité absolue au premier tour, le deuxième tour départage les candidats ayant reçu le plus de voix au premier tour et l'élu-e est celui/celle qui remporte la majorité simple des suffrages exprimés. Exemple : France

[•] Représentation proportionnelle : dans un système proportionnel intégral, un parti/une liste obtient le nombre d'élu-e-s proportionnel aux nombres de suffrages exprimés. Chaque parti/liste reçoit le nombre de sièges proportionnel aux nombre de voix obtenues. Ce système peut fonctionner sur listes ouvertes ou fermées (ouvertes : les votants peuvent mentionner leur(s) candidat(s)/candidate(s) favori(s) au sein d'un parti/une liste donné(e) ; fermées : les électeurs et les électrices ne votent que pour le parti/la liste sans pouvoir choisir les candidats élus) Exemple: Suède.

Représentation semi-proportionnelle : ce système s'efforce d'associer les avantages du système majoritaire et du système proportionnel : une partie des parlementaires est élue au scrutin majoritaire, le reste est élu à la représentation proportionnelle. Ce système peut fonctionner sur listes ouvertes ou fermées (ouvertes : les votants peuvent mentionner leur(s) candidat(s)/candidate(s) favori(s) au sein d'un parti/d'une liste donné(e) ; fermées : les électeurs et les électrices ne votent que pour le parti/la liste sans pouvoir choisir les candidats élus). Exemple : Allemagne

ombre de femmes et d'hommes à l'issue du scrutin récisez le système électoral (voir note de bas de page 1, page 1) Scrutin majoritaire : majorité simple à un tour ou scrutin uninominal Scrutin majoritaire : majorité absolue (système à deux tours) Représentation proportionnelle i Listes ouvertes ii Listes fermées iii Autre, veuillez préciser Représentation semi-proportionnelle i Listes ouvertes ii Listes fermées ii Listes fermées iii Autre, veuillez préciser es sièges sont-ils héréditaires ?	a. Femmes	b. Hommes Ouvertes Fermées Autre Ouvertes
Scrutin majoritaire: majorité simple à un tour ou scrutin uninominal Scrutin majoritaire: majorité absolue (système à deux tours) Représentation proportionnelle i Listes ouvertes ii Listes fermées iii Autre, veuillez préciser Représentation semi-proportionnelle i Listes ouvertes ii Listes fermées ii Listes fermées iii Autre, veuillez préciser		Fermées Autre
i Listes ouvertes ii Listes fermées iii Autre, veuillez préciser	0	
es sièges sont-ils héréditaires ?		Fermées Autre
	Oui O	Non O
Si oui, les femmes peuvent-elles en hériter?	Oui O	Non O
ombre de femmes et d'hommes nommés	a. Femmes	b. Hommes
a Chambre haute est-elle présidée par une femme ou par un omme ?	Femme O	Homme O
La vice-présidence est-elle assurée par une femme ou par un homme ?	Femme O	Homme O
ombre de présidences de commissions parlementaires	a. Femmes	b. Hommes
Nombre de vice-présidences de commissions parlementaires	a. Femmes	b. Hommes
xiste-t-il une commission parlementaire spécifique sur les droits es femmes et/ou sur l'égalité des chances ou l'égalité de genre ?	Oui O	Non O
st-ce que des mesures législatives ou administratives ont été doptées pour garantir que les emplois du temps et les méthodes e travail de la Chambre haute permettent aux représentants des	Oui O	Non O
ee ee ee	iste-t-il une commission parlementaire spécifique sur les droits se femmes et/ou sur l'égalité des chances ou l'égalité de genre? et-ce que des mesures législatives ou administratives ont été optées pour garantir que les emplois du temps et les méthodes travail de la Chambre haute permettent aux représentants des ux sexes de concilier leur travail avec leur vie de famille? Si oui, précisez brièvement en quoi consistent ces mesures	iste-t-il une commission parlementaire spécifique sur les droits s femmes et/ou sur l'égalité des chances ou l'égalité de genre ? t-ce que des mesures législatives ou administratives ont été optées pour garantir que les emplois du temps et les méthodes travail de la Chambre haute permettent aux représentants des ux sexes de concilier leur travail avec leur vie de famille ?

COMMENTAIRES:

Les questions suivantes sont à remplir pour les cinq partis ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors des élections à la Chambre basse.

	Parti politique	Organe exécutif restreint*	Nombre d'adhérent-e-s	Dirigeant-e du parti	Porte-parole du parti Chambre basse	Porte-parole du parti Chambre haute
30. Parti politique 1	a. Nom	b. Femmes c. Hommes	d. % Femmes e. % Hommes	f. Femme O Homme O	g. Femme O Homme O	h. Femme O Homme O Not applicable O
31. Parti politique 2	a. Nom	b. Femmes c. Hommes	d. % Femmes e. % Hommes	f. Femme O Homme O	g. Femme O Homme O	h. Femme O Homme O Not applicable O
32. Parti politique 3	a. Nom	b. Femmes c. Hommes	d. % Femmes e. % Hommes	f. Femme O Homme O	g. Femme O Homme O	h. Femme O Homme O Not applicable O
33. Parti politique 4	a. Nom	b. Femmes c. Hommes	d. % Femmes e. % Hommes	f. Femme O Homme O	g. Femme O Homme O	h. Femme O Homme O Not applicable O
34. Parti politique 5	a. Nom	b. Femmes c. Hommes	d. % Femmes e. % Hommes	f. Femme O Homme O	g. Femme O Homme O	h. Femme O Homme O Not applicable O

^{*} Cet organe exécutif est responsable du fonctionnement quotidien du parti. Il se compose généralement du ou de la dirigeant-e du parti et ses adjoint-e-s, ainsi que des responsables du parti chargé-e-s de domaines thématiques (comme par ex. les relations publiques, l'organisation, etc.)

	Parti politique	Candidat-e-s Chambre basse	Représentant-e-s Chambre basse	Candidat-e-s Chambre haute	Représentant-e-s Chambre haute		
35. Parti	a. Nom	b. Femmes	d. Femmes	f. Femmes	h. Femmes		
politique 1		c. Hommes	e. Hommes	g. Hommes	i. Hommes		
36. Parti	a. Nom	b. Femmes	d. Femmes	f. Femmes	h. Femmes		
politique 2		c. Hommes	e. Hommes	g. Hommes	i. Hommes		
37. Parti	a. Nom	b. Femmes	d. Femmes	f. Femmes	h. Femmes		
politique 3		c. Hommes	e. Hommes	g. Hommes	i. Hommes		
38. Parti	a. Nom	b. Femmes	d. Femmes	f. Femmes	h. Femmes		
politique 4		c. Hommes	e. Hommes	g. Hommes	i. Hommes		
39. Parti	a. Nom	b. Femmes	d. Femmes	f. Femmes	h. Femmes		
politique 5		c. Hommes	e. Hommes	g. Hommes	i. Hommes		
	COMMENTAIRES (Veuillez fournir des informations complémentaires si les partis susmentionnés sont membres d'une coalition parlementaire)						
	d'une oddini	on panomontalio					

Parle	Parlements régionaux ³ - à ne remplir que dans les Etats où les régions ont un réel pouvoir législatif						
40≻	Nombre total de parlements régionaux						
41>	Nombre de femmes et d'hommes siégeant aux parlements régionaux au 1 ^{er} janvier 2016 (Les dates des élections pouvant varier d'une région à l'autre, c'est celle-ci qui sera retenue comme date de référence commune) > c. Veuillez indiquer le nombre total de sièges dans l'ensemble des parlements régionaux, de manière à ce que les réponses à la question ci-dessus puissent être replacées dans leur contexte :	a. Femmes	b. Hommes				
COM	MENTAIRES:						

COMMENTAIRES

³ Le terme « région » désigne un territoire autonome ayant des pouvoirs spéciaux d'autonomie. Par exemple en Autriche, les *Bundesländer*; en Allemagne, les *Länder*; dans la Fédération de Russie, les républiques et territoires autonomes; en Espagne, les communautés autonomes; en Suisse, les cantons; au Royaume-Uni, les assemblées parlementaires décentralisées.

Le parlement régional est l'assemblée législative d'une unité politique régionale. Il détient les pouvoirs législatifs les plus importants à l'échelon régional.

	IV. REGIME DE QUOTAS APPLIQUE AU	X ELECTION	S
Quotas par s	exe		
1 >	La législation prévoit-elle des quotas par sexe ?	Oui O	Non O
	Si oui		1
2 >	 veuillez préciser à quelles élections s'appliquent ces quotas par sexe : 		
	a. Chambre basse/unique	Oui O Non	
	b. Chambre haute	O Oui O Non O	N/A
	c. Elections régionales (toutes / certaines)		aines O Non O N/A
	d. Elections locales	O Oui O Non	
3 >	Le même régime de quotas est-il utilisé pour toutes les élections auxquelles il est applicable ?	Oui O	Non O
	Dans l'affirmative, veuillez répondre aux questions suivantes		
	uniquement pour la Chambre basse. Dans la négative, veuillez		
	également répondre aux questions pour les élections soumises à d'autres règles de quotas.		
4≻	Un organisme gouvernemental est-il chargé de surveiller la mise	Oui O	Non O
	en œuvre de ces quotas ?		
	Si oui,		
5≻	veuillez préciser lequel et à qui il rend compte :		
	a. lequel		
COMMENTAI	b. à qui il rend compte		
	Chambre unique / basse		
6>	Quota en pourcentage	a. Minimum b. Pour chaque s i. minimu ii. maxim	
7≻	Sanctionne-t-on le non-respect ? Si oui,	Oui O	Non O
8≽	o veuillez préciser la sanction		
07	a. pénalité financière pour les partis ou les groupes politiques b. les autorités électorales rejettent les listes qui ne respectent		
	pas les quotas		
	c. autre, veuillez préciser		
9>	Y a-t-il des règles relatives à l'ordre de classement des candidat-e-s dans la loi sur les quotas ?	Oui O	Non O
10≻	Si oui,		
	 veuillez préciser a. le système de la « fermeture éclair », c'est-à-dire l'alternance 	•	
	femmes / hommes sur les listes électorales		
	b. autre, veuillez préciser	O	

	Chambre haute	
11	Quota en pourcentage	a. Minimum% femmes b. Pour chaque sexe i. minimum% ii. maximum%
12	Sanctionne-t-on le non-respect ?	Oui O Non O

	13≻	Si oui,		
		o veuillez préciser la sanction		
		a. pénalité financière pour les partis ou les groupes politiques		
		b. les autorités électorales refusent les listes qui ne respectent pas les quotas		
		c. autre, veuillez préciser		
	14≻	Y a-t-il des règles relatives à l'ordre de classement des candidat-e-s	Oui O	Non O
	1 17	dans la loi sur les quotas ?	July 2	11011
		Si oui,		
	15≻	o veuillez préciser		
		a. le système de la «fermeture éclair», c'est-à-dire	0	
		l'alternance hommes / femmes sur les listes électorales		
		b. autre, veuillez préciser	0	1
		Niveau régional / Etats fédéraux		
	16≻	Quota en pourcentage (veuillez fournir des informations par région /	a. Minimum	% femmes
		Etat fédéral)	b. Pour chaque s	
			ii. maxim	
	17≽	Sanctionne-t-on le non-respect ?	Oui O	Non O
	18>	Si oui,	Oui 9	11011 9
	10/	o veuillez préciser la sanction		
		a. pénalité financière pour les partis ou les groupes politiques		
		b. les autorités électorales refusent les listes qui ne		
		respectent pas les quotas		
		c. autres, veuillez préciser		
	19≻	Y a-t-il des règles relatives à l'ordre de classement des candidat-e-s	Oui O	Non O
		dans la loi sur les quotas ?		
	20≻	Si oui, o veuillez préciser		
	207	a. le système de la « fermeture éclair », c'est-à-dire	0	
		l'alternance femmes / hommes sur les listes électorales		
		b. autre, veuillez préciser	0	
COMMENTAL	RES : V	reuillez fournir les informations demandées par région / Etat fédéral ap	pliquant un régime	de quotas
			F	
	Election	ons locales		
21≻	Quota	en pourcentage	a. Minimum	% femmes
		z indiquer si cette règle est appliquée à toutes les municipalités ou		
		nent à certaines d'entre elles ?		
22≽	Sur qu	els critères ?	b. Pour chaque se	
			i. minimun	
			ii. maximu	m%
23≽	Sanction	onne-t-on le non-respect ?	Oui O	Non Q
24>	Si oui,	'		
,	,	veuillez préciser la sanction		
		a. pénalité financière pour les partis ou les groupes politiques		
		b. les autorités électorales refusent les listes qui ne respectent pas		
		les quotas	-	
05%	V - · "	c. autre, veuillez préciser		Nan O
25≻		des règles relatives à l'ordre de classement des candidat-e-s dans ur les quotas?	Oui O	Non O

	26≻	Si oui,		
		o veuillez préciser		
		a. le système de la « fermeture éclair », c'est-à-dire l'alternance	O	
		femmes / hommes sur les listes électorales	_	
		b. autre, veuillez préciser	O	
Partis p	olitiqu	ues (quotas établis par les partis)		
-		Le cadre juridique des partis politiques prévoit-il l'égalité de genre?	Oui O	Non O
		Si oui,		
•	207	> veuillez préciser :		
	29>	La loi sur le financement public des partis politiques contient-elle	Oui O	Non O
		des règles relatives à l'égalité de genre ?		
	30≻	Si oui,		
		veuillez préciser :		
		a. participation équilibrée des femmes et des hommes dans les		
		organes des partis		
		b. Elaboration de plans en faveur de l'égalité		
		c. Offre d'une formation aux candidates		
	24 5	d. Autres	_	Non O
	31≻	Y a-t-il d'autres mesures fédérales ou nationales visant à	Oui O	Non O
	32 <i>></i>	promouvoir l'égalité de genre ? Si oui,		
	527	> veuillez préciser :		
	33≻	Les partis politiques ont-ils institué des quotas ou des	Oui O	Non O
		règles/règlements en matière d'égalité de genre pour leurs		
		élections?		
		Dans l'affirmative : veillez fournir ces informations par parti (voir		
		questions 37 à 40)		
	34≻	Les partis politiques ont-ils institué des quotas ou des	Oui O	Non O
		règles/règlements en matière d'égalité de genre pour leurs		
		organes?		
		Dans l'affirmative: veuillez fournir ces informations par parti (voir questions 37 à 40)		
	35≽	Y a-t-il d'autres mesures prises par les partis politiques pour	Oui O	Non O
		promouvoir l'égalité de genre ?	Oui 9	Non
	36≻	Si oui,		
		veuillez préciser :		
		a. Participation équilibrée des femmes et des hommes dans les		
		organes des partis		
		b. Elaboration de plans en faveur de l'égalité		
		c. Offre d'une formation aux candidates		
		d. Autres		
COMME	NITAIF	DEC -		
COMINE	IN I AIF	NEO.		

Pour les partis politiques <u>appliquant des règles de quotas en leur sein</u>, veuillez fournir les informations suivantes – *Uniquement pour les cinq partis ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors des élections à la Chambre unique / basse*

	Quotas par sexe)	Quotas pour les femmes issues de minorités ethniques / immigrées		
Parti politique	Elections	Structures internes du parti	Elections	Structures internes du parti	
37. Parti politique 1 a. Nom:	b. Minimum% femmes c. Pour chaque sexe i. minimum% ii. maximum% d. Ordre de classement : Oui O Non O Si oui, e. veuillez préciser : S'appliquant aux : f. Elections à la Chambre basse □ g. Elections régionales □ h. Elections régionales □	j. Minimum% femmes k. Pour chaque sexe i. minimum% ii. maximum%	I. Minimum% femmes m. Pour chaque sexe i. minimum% ii. maximum% n. Ordre de classement : Oui O Non O Si oui, o. veuillez préciser : S'appliquant aux : p. Elections à la Chambre basse □ q. Elections régionales □ r. Elections régionales □	t. Minimum% femmes u. Pour chaque sexe i. minimum% ii. maximum%	
38. Parti politique 2 a. Nom:	i. Elections locales b. Minimum% femmes c. Pour chaque sexe	j. Minimum% femmes k. Pour chaque sexe i. minimum% ii. maximum%	s. Elections locales I. Minimum% femmes m. Pour chaque sexe i. minimum% ii. maximum% n. Ordre de classement : Oui O Non O Si oui, o. veuillez préciser : S'appliquant aux : p. Elections à la Chambre basse q. Elections à la Chambre haute r. Elections régionales s. Elections Secolor Secolor	t. Minimum% femmes u. Pour chaque sexe i. minimum% ii. maximum%	
39. Parti politique 3 a. Nom:	i. Elections locales b. Minimum% femmes c. Pour chaque sexe i. minimum% ii. maximum% d. Ordre de classement : Oui O Non O Si oui, e. veuillez préciser : S'appliquant aux : f. Elections à la Chambre basse g. Elections à la Chambre haute h. Elections régionales i. Elections locales Verification Verification	j. Minimum% femmes k. Pour chaque sexe i. minimum% ii. maximum%	s. Elections locales I. Minimum% femmes m. Pour chaque sexe	t. Minimum% femmes u. Pour chaque sexe i. minimum% ii. maximum%	

GEC(2015)6 rev2

40.	b. Minimum % femmes	j. Minimum% femmes	I. Minimum % femmes	t. Minimum% femmes
Parti	c. Pour chaque sexe	k. Pour chaque sexe	m. Pour chaque sexe	/
politique	i. minimum%	i. minimum%	i. minimum%	u. Pour chaque sexe
4	ii. maximum %	ii. maximum%	ii. maximum %	i. minimum%
a. Nom :	d. Ordre de classement : Oui O Non O		n. Ordre de classement : Oui O Non O	
	Si oui,		Si oui,	ii. maximum%
	e. veuillez préciser :		o. veuillez préciser :	
	S'appliquant aux :		S'appliquant aux :	
	f. Elections à la Chambre basse		p. Elections à la Chambre basse 🗖	
	g. Elections à la Chambre haute		q. Elections à la Chambre haute 🗖	
	h. Elections régionales 🗖		r. Elections régionales 🗖	
	i. Elections locales 🗖		s. Elections locales	
41.	b. Minimum% femmes	j. Minimum% femmes	I. Minimum% femmes	t. Minimum% femmes
Parti	c. Pour chaque sexe	k. Pour chaque sexe	m. Pour chaque sexe	
politique	i. minimum%	i. minimum%	i. minimum%	u. Pour chaque sexe
5	ii. maximum%	ii. maximum%	ii. maximum%	i. minimum%
a. Nom :	d. Ordre de classement : Oui O Non O		n. Ordre de classement : Oui O Non O	
	Si oui,		Si oui,	ii. maximum%
	e. veuillez préciser :		o. veuillez préciser :	
	S'appliquant aux :		S'appliquant aux :	
	f. Elections à la Chambre basse		p. Elections à la Chambre basse	
	g. Elections à la Chambre haute □		q. Elections à la Chambre haute	
	h. Elections régionales 🗖		r. Elections régionales 🗖	
	i. Elections locales 🗖		s. Elections locales	

11

V. Pouvoir executif				
Gouvernement	s nationaux			
Ch	ef-fe d'Etat – à remplir par tous les Etats membres			
1>	Le poste de chef-fe d'Etat est-il occupé par une femme ou un homme ?	Femme O	Homme O	
2>	Est-il/elle élu-e au suffrage direct des citoyen-ne-s ?	Oui O	Non O	
3≻	Est-il/elle élu-e par le parlement ?	Oui O	Non O	
4>	Monarchies uniquement: les femmes peuvent-elles hériter la couronne ?	Oui O	Non O	
	ef-fe de gouvernement A ne compléter que par les Etats où le ou la chef uvernement sont distincts			
5≻	Le poste de chef-fe de gouvernement est-il occupé par une femme ou un homme ?	Femme O	Homme O	
Mir	nistres délégué-e-s / Vice-Président-e-s			
6>	Nombre de femmes et d'hommes ministres délégué-e-s / vice-président-e-s	a. Femmes	b. Hommes	
Mir	nistres d'Etat (*) et secrétaires d'Etat(*)			
7> 8> 9>	Nombre de femmes et d'hommes ministres d'Etat Nombre de femmes et d'hommes secrétaires d'Etat COMMENTAIRES :	a. Femmes a. Femmes	b. Hommes b. Hommes	
Po	litiques d'égalité			
10> 11>	Des quotas sont-ils appliqués lors de la composition du gouvernement national ? Dans l'affirmative, veuillez préciser le quota en pourcentage ou en ordre de grandeur :	Oui O	Non O	
12>	Le gouvernement national comprend-il un ministère chargé des questions d'égalité de genre ?	Oui O	Non O	
13>	Veuillez préciser quel est le ministère ou l'organe chargé des droits des femmes et de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes :			
COMMENTAIR	Eð:			

^(*)Par convention, on entendra par <u>ministres d'Etat</u> les membres du gouvernement siégeant au conseil des ministres et par <u>secrétaires d'Etat</u> les membres du gouvernement ne siégeant pas au conseil des ministres. Les intitulés de postes varient d'un pays à l'autre, voire entre les ministères d'un même pays (pour information, voir http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/files/database/005b_map.pdf)

	ef-fe-s de gouvernement régional	N/A □	
15≻	Nombre de femmes et d'hommes chef-fe-s de gouvernement régional	a. Femmes	b. Hommes
16≻	Le ou la chef-fe de gouvernement régional est-il ou elle élu-e par les citoyen-ne-s ?	Oui O	Non O
17>	Le ou la chef-fe de gouvernement régional est-il ou elle élu-e par le parlement régional ?	Oui O	Non O
18≻	Dans la négative, veuillez préciser qui désigne le ou la chef-fe de gouvernement régional		
	: a. Chef-fe de l'Etat	0	
19≻ M e	b. Autre, veuillez préciser embres de gouvernement régional	N/A □	
20≻	Nombre de femmes et d'hommes membres de gouvernement régional	a. Femmes	b. Hommes
21≻	Les membres sont-ils /elles élu-e-s par les citoyen-ne-s ?	Oui O	Non O
22≽	Les membres sont-ils /elles désigné-e-s ?	Oui O	Non O
226	Dans l'affirmative, veuillez préciser qui les désigne :		
23 <i>F</i>		\circ	
IENTAIRI	a. Chef-fe du gouvernement régional b. Autre, veuillez préciser ES :	0	
	b. Autre, veuillez préciser		
IENTAIRI	b. Autre, veuillez préciser		
IENTAIRI	b. Autre, veuillez préciser ES : cales		b. Hommes _
IENTAIRI	b. Autre, veuillez préciser ES: cales aires Nombre de femmes et d'hommes maires Les maires sont-ils /elles élu-e-s au suffrage direct des citoyenne-s ?	0	b. HommesNon O
tivités lo	b. Autre, veuillez préciser ES : cales aires Nombre de femmes et d'hommes maires Les maires sont-ils /elles élu-e-s au suffrage direct des citoyen-	a. Femmes	
tivités lo	cales aires Nombre de femmes et d'hommes maires Les maires sont-ils /elles élu-e-s au suffrage direct des citoyen-ne-s ? Dans la négative, veuillez préciser qui les désigne : a. Conseiller-e-s municipaux/ales	a. Femmes	
tivités lo	cales aires Nombre de femmes et d'hommes maires Les maires sont-ils /elles élu-e-s au suffrage direct des citoyen-ne-s ? Dans la négative, veuillez préciser qui les désigne : a. Conseiller-e-s municipaux/ales b. Autre, veuillez préciser	a. FemmesOui O	Non O
tivités lo 24> 25> 26>	cales aires Nombre de femmes et d'hommes maires Les maires sont-ils /elles élu-e-s au suffrage direct des citoyen-ne-s ? Dans la négative, veuillez préciser qui les désigne : a. Conseiller-e-s municipaux/ales b. Autre, veuillez préciser Conseillers municipaux - La municipalité est une unité administrative de	a. Femmes Oui O dotée d'un conseil	Non O
tivités lo 24> 25> 26>	cales aires Nombre de femmes et d'hommes maires Les maires sont-ils /elles élu-e-s au suffrage direct des citoyen-ne-s ? Dans la négative, veuillez préciser qui les désigne : a. Conseiller-e-s municipaux/ales b. Autre, veuillez préciser Conseillers municipaux - La municipalité est une unité administrative d' Nombre de femmes et d'hommes conseiller-e-s municipaux/ales (en incluant les maires, le cas échéant)	a. Femmes Oui O dotée d'un conseil a. Femmes	Non O élu et d'un-e mail b. Hommes _
tivités lo 24> 25> 26>	cales aires Nombre de femmes et d'hommes maires Les maires sont-ils /elles élu-e-s au suffrage direct des citoyenne-s ? Dans la négative, veuillez préciser qui les désigne : a. Conseiller-e-s municipaux/ales b. Autre, veuillez préciser Conseillers municipaux - La municipalité est une unité administrative de Nombre de femmes et d'hommes conseiller-e-s municipaux/ales (en incluant les maires, le cas échéant) Les conseiller-e-s municipaux/ales sont-ils /elles élu-e-s au	a. Femmes Oui O dotée d'un conseil	Non O
tivités lo 24> 25> 26>	cales aires Nombre de femmes et d'hommes maires Les maires sont-ils /elles élu-e-s au suffrage direct des citoyen-ne-s ? Dans la négative, veuillez préciser qui les désigne : a. Conseiller-e-s municipaux/ales b. Autre, veuillez préciser Conseillers municipaux - La municipalité est une unité administrative d' Nombre de femmes et d'hommes conseiller-e-s municipaux/ales (en incluant les maires, le cas échéant)	a. Femmes Oui O dotée d'un conseil a. Femmes	Non O élu et d'un-e mail b. Hommes _

Le terme « région » désigne un territoire ayant des pouvoirs spéciaux d'autonomie. Le « gouvernement régional » est l'organe qui gouverne une unité politique régionale. Il détient les pouvoirs exécutifs suprêmes à l'échelon régional.

VI. POUVOIR JUDICIAIRE

- Dans certains pays, la Haute Cour ou Cour suprême est la plus haute juridiction et juge en dernier ressort. Ses décisions ne sont pas susceptibles de recours et s'imposent à toutes les autres juridictions.
- La Cour constitutionnelle est une haute cour présente dans de nombreux pays, qui traite essentiellement du droit constitutionnel. Sa compétence principale est de décider si une loi contestée est anticonstitutionnelle et contraire aux droits et libertés établis par la Constitution.
- Les Etats membres dont la Haute Cour ou Cour suprême est aussi compétente pour les questions de nature constitutionnelle ne doivent donner d'informations que sur la Haute Cour ou Cour suprême.

un homme ? Cours constitutionnelles - Les Etats membres dont la Haute cour ou Cour suprême est e nature constitutionnelle <u>ne doivent pas</u> remplir cette section. N/A □	mme O	Non O Non O Homme O tente pour les question
Dans l'affirmative, veuillez préciser qui les nomme : a. Chef-fe d'Etat b. Chef-fe de gouvernement c. Conseil supérieur de la magistrature ⁵ d. Autre, veuillez préciser 6> Dans la négative, veuillez préciser la méthode de sélection : 7> La Haute Cour ou Cour suprême est-elle présidée par une femme ou un homme ? Cours constitutionnelles - Les Etats membres dont la Haute cour ou Cour suprême est nature constitutionnelle ne doivent pas remplir cette section. N/A 9> Nombre de femmes et d'hommes juges à la Cour constitutionnelle a. F 10> Les juges peuvent-ils/elles accéder à la Cour constitutionnelle en vertu de leur seule ancienneté ? 11> Les juges sont-ils/elles nommé-e-s à la Cour constitutionnelle ? Oui	mme O	Homme O
o veuillez préciser qui les nomme : a. Chef-fe d'Etat b. Chef-fe de gouvernement c. Conseil supérieur de la magistrature ⁵ d. Autre, veuillez préciser Dans la négative, veuillez préciser la méthode de sélection : 7 ➤ La Haute Cour ou Cour suprême est-elle présidée par une femme ou un homme ? Cours constitutionnelles - Les Etats membres dont la Haute cour ou Cour suprême est nature constitutionnelle ne doivent pas remplir cette section. N/A □ 9 ➤ Nombre de femmes et d'hommes juges à la Cour constitutionnelle a. F 10 ➤ Les juges peuvent-ils/elles accéder à la Cour constitutionnelle en vertu de leur seule ancienneté ? 11 ➤ Les juges sont-ils/elles nommé-e-s à la Cour constitutionnelle ? Oui	t aussi compéi	
Veuillez préciser la méthode de sélection :	t aussi compéi	
un homme? Cours constitutionnelles - Les Etats membres dont la Haute cour ou Cour suprême est e nature constitutionnelle <u>ne doivent pas</u> remplir cette section. N/A □ 9> Nombre de femmes et d'hommes juges à la Cour constitutionnelle a. F 10> Les juges peuvent-ils/elles accéder à la Cour constitutionnelle en vertu de leur seule ancienneté ? 11> Les juges sont-ils/elles nommé-e-s à la Cour constitutionnelle ? Oui	t aussi compéi	
9> Nombre de femmes et d'hommes juges à la Cour constitutionnelle a. F 10> Les juges peuvent-ils/elles accéder à la Cour constitutionnelle en vertu de leur seule ancienneté ? 11> Les juges sont-ils/elles nommé-e-s à la Cour constitutionnelle ? Oui	·	tente pour les question
10> Les juges peuvent-ils/elles accéder à la Cour constitutionnelle en vertu de leur seule ancienneté ? 11> Les juges sont-ils/elles nommé-e-s à la Cour constitutionnelle ? Oui	_	
vertu de leur seule ancienneté ? 11> Les juges sont-ils/elles nommé-e-s à la Cour constitutionnelle ? Oui	Femmes	b. Hommes _
, 6	O i	Non O
12> Dans l'affirmative, veuillez préciser qui les désigne :	C i	Non O
a. Chef-fe d'Etat b. Chef-fe de gouvernement c. Conseil supérieur de la magistrature d. Autre, veuillez préciser		
13> La Cour constitutionnelle est-elle présidée par une femme ou un homme ?	mme O	Homme O

⁵ **Le Conseil supérieur de la magistrature** est l'organe autonome des juges. Il prend les arrêtés de nomination, d'affectation, de transfert et de promotion des magistrats (juges et procureurs) et est responsable des questions disciplinaires.

14. Conse	il supérieur de la magistrature N/A □			
15≻	Nombre de femmes et d'hommes juges au Conseil supérieur de la magistrature	a. Femmes	b. Hommes	
16≻	Les juges peuvent-ils/elles accéder au Conseil supérieur de la magistrature en vertu de leur seule ancienneté ?	Oui O	Non O	
17≻	Les juges sont-ils/elles nommé-e-s au Conseil supérieur de la magistrature ?	Oui O	Non O	
18≻	Dans l'affirmative, veuillez préciser qui les désigne : a. Chef-fe d'Etat b. Chef-fe de gouvernement c. Conseil supérieur de la magistrature d. Autre, veuillez préciser			
19>	Le Conseil supérieur de la magistrature est-il présidé par une femme ou un homme ?	Femme O	Homme O	
COMMENT	AIRES:			
Procureur-	e-s généraux/ales (uniquement au niveau national)			
20>	Le poste de procureur-e général-e est-il occupé par une femme ou un homme ?	Femme O	Homme O	
VII. CARRIERE DIPLOMATIQUE				
Nombre de	femmes et d'hommes – catégories officiellement reconnues 1. Ambassadeurs/Ambassadrices extraordinaires et plénipotentiaires	a. Femmes	b. Hommes	
	 Envoyé-e-s extraordinaires et ministres plénipotentiaires Ministres conseiller-e-s 	a. Femmes a. Femmes	b. Hommes b. Hommes	
	4 Consuls généraux / Consules générales	a Femmes	h Hommes	

VIII. OBSERVATIONS FINALES				
Limitation à 3000 caractères				